

INSCRIPTION – SEJOURS ETE 2021 – ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL

Veillez trouver ci-joint le dossier d'inscription aux séjours d'Eté.

Le dossier d'inscription comprend :

- la fiche d'inscription à compléter,
- la fiche sanitaire de liaison à compléter,
- l'attestation de réussite au test aquatique à fournir.

(Vous pouvez retrouver le règlement intérieur ainsi que le projet éducatif sur le site internet de la Communauté de Communes : www.domes-sancyartense.fr)

✓ **Pour les enfants dont c'est la première inscription à l'accueil de loisirs ou aux stages sportifs pour l'année scolaire 2020/2021, il convient de faire parvenir à la Communauté de Communes**

l'ensemble des pièces suivantes :

- la fiche d'inscription renseignée et signée,
- la fiche sanitaire renseignée et signée,
- une photocopie des pages de vaccinations du carnet de santé de l'enfant,
- l'attestation de réussite au test aquatique (sauf pour les familles ayant déjà fourni cette attestation l'année dernière),
- une attestation d'assurance pour les activités extra-scolaires (responsabilité civile + individuelle accident),
- un justificatif de la CAF ou de la MSA du quotient familial **à jour** pour l'application des tarifs dégressifs (*hors allocataires autorisant, sur la fiche d'inscription, la Communauté de Communes à consulter leur quotient familial via les services de consultation en ligne de la CAF et de la MSA*)
- un certificat médical de non contre-indication aux pratiques sportives.**

✓ **Pour les enfants ayant fréquenté l'accueil de loisirs ou participé aux stages sportifs sur l'année scolaire 2020/2021 (d'octobre 2020 à avril 2021) et ayant déjà fourni :**

- les photocopies du carnet de santé de l'enfant,
- le justificatif CAF / MSA à défaut d'autoriser la consultation en ligne du quotient familial,
- l'attestation d'assurance extrascolaire, il convient de faire parvenir à la Communauté de

Communes les pièces suivantes :

- la fiche d'inscription renseignée et signée,
- la fiche sanitaire renseignée et signée,
- l'attestation de réussite au test aquatique le cas échéant (sauf pour les familles ayant déjà fourni cette attestation l'année dernière).

Le dossier d'inscription complet est à renvoyer à la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense, avant le 29 juin 2021.

Le dossier peut être retourné :

- par courrier à l'adresse suivante : **Communauté de Communes Dômes Sancy Artense
23 route de Clermont - BP 15 – 63210 ROCHEFORT-MONTAGNE**
- par mail à l'adresse suivante : **q.ramade@domes-sancyartense.fr**

ou déposé :

- au siège de la Communauté de Communes à Rochefort-Magne ;
- à l'antenne de la Communauté de Communes à La Tour d'Auvergne.

Renseignements complémentaires :

Quentin Ramade – Responsable Séjours sportifs – q.ramade@domes-sancyartense.fr
Tél. 04 73 65 87 63